



Bulletin Officiel

N° 5788 Mardi 05 Février 2019

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 »	2-6
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 »	7-11

AUGMENTATION DE CAPITAL

TUNISIE LEASING ET FACTORING	12-15
------------------------------	-------

EMISSION DES TITRES PARTICIPATIVES

MODERN LEASING	16-19
LLOYD TUNISIEN	20-22
AMI ASSURANCES	23-24
CHO COMPAGNIE	25-27

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

28-29

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- COMPTOIR NATIONAL DU PLASTIQUE

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|---|
| a. Montant de l'emprunt | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an; |
| f. Amortissement | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.

✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence «HL 2018» enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Greer Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« CIL 2018-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5 Millions** de Dinars susceptible d'être porté à **15 Millions** de Dinars ;
- Durée : **5 ans** ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2018-1 »

Montant : 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Tunisie Leasing et Factoring »

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord, Av.Hédi Karray- 1082 –Tunis Mahrajène

RC n° B 134091997

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa à la note d'opération relative à l'augmentation du capital de Tunisie Leasing et Factoring de 45 000 000 dinars à 51 750 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing et Factoring tenue le **09/10/2018** a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, d'un montant de **6 750 000 DT**, pour le porter ainsi de 45 000 000 à 51 750 000 DT et ce, par l'émission de **1 350 000 actions nouvelles** au prix de **15 DT** l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de **trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes** à libérer intégralement à la souscription. Elles porteront jouissance le **1er juillet 2018**.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements de crédit.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation de capital en numéraire : 6 750 000 DT
- Montant de l'opération : 20 250 000 DT
- Nombre d'actions : 1 350 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de souscription : 15 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **quinze (15) dinars l'action**, soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Le prix d'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

- Suite -

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus*.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **07 001 000134000160646** ouvert auprès d'Amen Bank, Agence place Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la TUNISIE CLEARING.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/02/2019** à 18H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 9 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 1 350 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **01/07/2018**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

- Suite -

Marché des titres

Les actions TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de TUNISIE LEASING ET FACTORING inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **21/12/2018** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 350 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102028 durant la période de souscription préférentielle soit du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102036 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une présente note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1012 en date du **21 novembre 2018**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11 octobre 2018** sous le n°18-007. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2019.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
MODERN LEASING**

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 de dinars divisé en 7.000 000 actions de 5 Dinars chacune

Siège Social: Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord,

Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis,

Registre de Commerce: B137061997

Objet social: Activité de leasing

«TP MODERN LEASING 2018 »

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **17 avril 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de 30 millions de dinars sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de **MODERN LEASING** a décidé en date de **22 novembre 2018** d'émettre des titres participatifs pour l'année 2018/2019 d'un montant de **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres, susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres de **100** dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux d'intérêt global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	10,6%	9,6%	1%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres participatifs d'une valeur nominale de **100** dinars susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **05 décembre 2018** et clôturés au plus tard le **05 mars 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

- Suite -

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **05 mars 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la MODERN LEASING à cette date.

1. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par MODERN LEASING dans le cadre de son activité générale.

2. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : «TP MODERN LEASING 2018 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en intérêts :

Chaque titre souscrit dans le cadre de la présente émission de titres participatifs portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque titre participatif entre la date effective de sa souscription et libération et la date limitée de clôture des souscriptions, soit le 05 mars 2019 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La 1ère date de distribution des intérêts est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

- Suite -

8- Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9- Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 15 juillet 2026** à leurs valeurs nominales.

MODERN LEASING ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10- Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et fixée à **10,6%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de **9,6%** calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier** de chaque année sur l'exercice écoulé.

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable calculé sur la base de 1,5% du produit net de leasing de MODERN LEASING, dans la limite de **1%** du montant de la levée. Ce complément est payable le **15 juillet** de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

. La gestion du surplus par rapport au taux d'intérêt global prévu à 10,6% :

Le profit en surplus par rapport au Taux d'intérêt global fixé à 10,6%, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à **10,6%**. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, ML s'engage de compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

- Suite -

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de Modern Leasing dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VI. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, Modern Leasing élit en son siège sis au Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord, Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune
Siège Social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-
Registre de Commerce : B1163651997
Matricule Fiscal : 2395/T/P/M/000

**Emission de titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **10 Décembre 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de **17,5 MD** sur une période de sept ans en une émission sur l'exercice 2018. La souscription sera réservée à la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **10 Décembre 2018** d'émettre des titres participatifs dans la limite de **17 500 000 dinars** qui sera réservée à la souscription de la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour une période de **sept (7)** ans à compter de la date de souscription selon les conditions suivantes :

- Durée : 7 ans ;
- Taux d'intérêt :

Taux fixe : 8% annuel payable semestriellement

Taux variable : 1,2% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à **17 500 000 de dinars**, divisé en **175 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

2. Période de souscription:

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

- Suite -

3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios réglementaires (couverture des engagements techniques).

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
 - **Taux fixe :** 8% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
 - **Taux variable :** 1,2% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de 7^{ème} anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissements domiciliaires :** l'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.

- Suite -

1. **Modalités et délai de délivrance des titres:** le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
2. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
3. **Marché des titres :** Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisien ou étranger.
4. **Garantie :** les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
5. **Juridiction compétente :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs
sans recours à l'appel public à l'épargne

Société Assurances Multirisques Ittihad
AMI ASSURANCES S.A

*Société Anonyme au capital de 23 135 980 dinars divisé en 23 135 980 actions
de nominal 1 dinar*

Siège social : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE

Registre de Commerce : B138682003

Matricule Fiscale : 845686 P/P/M/000

Emission de titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **14/12/2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de **35.000.000 dinars** sur une période de **sept (7) ans**.

La souscription sera réservée à la Banque Nationale Agricole -BNA- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les conditions et les modalités de l'émission de ces titres participatifs comme suit :

- ❖ **Durée : 7 ans ;**
- ❖ **Taux d'intérêt :**
- **Taux fixe : 8 %** calculée sur la valeur nominale;
- **Taux variable :**
 - **0,15%** des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
 - **3%** des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **35 000 000 DT**, divisé en **35 000 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **1 Dinar** chacun.

➤ **Période de souscription et de versement**

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente (30) jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres participatifs émis.

- Suite -

➤ **But de l'émission**

L'émission des présents titres participatifs a pour objectif d'améliorer la conformité de la société avec les exigences réglementaires de solvabilité et de couverture des provisions techniques, ainsi de doter l'entreprise de moyens lui permettant de mener à bien son nouveau plan stratégique.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **La Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

➤ **Nature des titres** : Titres de créance.

➤ **Forme des titres participatifs** : Les Titres sont nominatifs.

➤ **Cessibilité des titres participatifs** : Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

➤ **Modalité de souscription** : en numéraire.

➤ **Date de règlement** : Les titres seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Date de jouissance** : La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.

➤ **Durée** : 7 ans.

➤ **Taux d'intérêt** :

- **Taux fixe** : 8 % annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année;
- **Taux variable** :
 - 0,15% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
 - 3% des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

L'intérêt variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

➤ **Remboursement** : Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin du 7^{ème} anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

➤ **Etablissements domiciliaires** : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par la société.

➤ **Modalités et délai de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé au profit de la Banque Nationale Agricole (BNA).
 ➤ **Marché des titres** : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres Tunisien ou étranger.
 L'émission des présents titres participatifs sera réservée à la BNA.

➤ **Garantie** : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.

➤ **Juridiction Compétente** : Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs**Société « CHO Company »**

Société Anonyme au capital social de 36.900.000 de dinars divisé en 369.000 actions de nominal 100 dinars chacune entièrement libérées

Siège social : Route de Mahdia KM 10 – 3054, Sakiet Eddair, Sfax-

Registre de Commerce : B2522752006 ;

Matricule fiscal: 000 M A 635822/K

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

« CHO Company 2018 »

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne
--

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

Les actionnaires de la société CHO Company réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 18/10/2018 et représentant la majorité des trois quarts présents ont décidé, en application de l'article 368 du Code des sociétés commerciales d'émettre des titres participatifs d'une valeur de cent (100) Dinars par titre participatif pour un montant équivalent en dinars tunisiens à vingt-deux millions (22.000.000) de Dollars au profit exclusif du fond d'investissement étranger non résident Gulf Credit Lending Limited selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Partie fixe		Partie variable		Remboursement des titres
	Taux	Périodicité	Taux	Périodicité	
7 ans	4% par an du montant du financement	trimestrielle	10% de l'EBITDA	trimestrielle	7 ans in fine

Il y a lieu de signaler qu'en date du 31/08/2018, la BCT a donné son accord pour la conclusion par la CHO Company avec le Fond d'investissement étranger non résident «Gulf Credit Lending Limited» détenu par « GC Credit Opportunities GP II Limited », d'une convention d'émission et de souscription des titres participatifs en question.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à un montant équivalent en dinars tunisiens à vingt-deux millions (22.000.000) de Dollars correspondant à un nombre de titres participatifs d'une valeur nominale de cent dinars tunisien (100 DT) chacun.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus durant un délai de un (1) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il est précisé que ce délai d'un (1) mois pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres participatifs.

- Suite -

3- But de l'émission

L'émission des titres participatifs est destinée au refinancement de la dette financière de la société et le financement de l'exploitation des terres agricoles et des dépenses et coûts encourus par le souscripteur.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

2. Dénomination des titres participatifs : « CHO Company2018 »

3. Nature des titres : Titres de créance.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance:

A la date de clôture des souscriptions.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités et délais de délivrance des titres:

Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par CHO Company.

8. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis seront remboursés au septième anniversaire de la date de clôture de souscription.

Toutefois, il y a une possibilité de rachat anticipé par les actionnaires fondateurs, pour l'équivalent du montant en USD, d'une partie ou de la totalité des titres participatifs.

9. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- la durée totale est égale 7 ans ;
- la durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

10. Tenue de registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par CHO Company.

III. REMUNERATION

La rémunération des titres participatifs comprend une partie fixe et une partie variable calculées comme suit :

- 1. Une partie fixe :** correspondant à quatre pour cent (4%) par an du montant du financement, ou, en cas de remboursement partiel, du reliquat du financement restant dû le jour du paiement. La Partie Fixe est payable en USD trimestriellement à terme échu ;
- 2. Une partie variable :** correspondant à dix pour cent (10%) de l'EBITDA converti en Dollars, généré par le Groupe au cours du trimestre précédent le paiement. La Partie Variable est payable en USD à terme échu dans un délai de 60 jours commençant à courir le 1^{er} jour de chaque date trimestrielle.

- Suite -

La Partie Variable est calculée par référence au taux de change Dollar Dinar ayant cours le jour du paiement.

Par ailleurs, il est prévu :

- des frais de première approche : 1,5% flat du montant du financement ;
- des frais de supervision de 20 000 USD par an ;
- des intérêts de retard de 6% l'an ;
- une rémunération exceptionnelle (redevable en cas de non paiement de la partie variable) :
 - ✓ une partie fixe correspondant à 8,5% du financement ; et
 - ✓ un paiement trimestriel de 250 000 USD, payable à la même date que la partie fixe.
- le transfert aux échéances contractuelles, du principal, des intérêts et de toutes autres charges applicables au montant en principal inscrit dans la convention d'émission et de souscription de titres participatifs, peut s'effectuer librement conformément à la circulaire de la BCT n°93-16 du 7/10/1993 telle que modifiée par les textes subséquents.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les titres participatifs sont assortis d'une garantie personnelle des actionnaires fondateurs et d'un nantissement de leurs actions.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de CHO Company dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DES TITRES PARTICIPATIFS

En vertu du Procès-verbal de la réunion de l'AGO du 18 octobre 2018, il a été décidé de nommer la société « Gulf Crédit Lending Limited » en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans laquelle prendrait fin à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31/12/2020.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, CHO Company élit en son siège sis à Route de Mahdia KM 10 - 3054 Sfax

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	179,766	179,791
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	122,426	122,445
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,058	104,073
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	107,664	107,684
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	107,601	107,617
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	101,800	101,818
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	104,502	104,516
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,363	43,369
9 SICAV BH CAPITALISATION ****	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,196	30,199
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,036	16,040
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,070	117,084
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,141	1,141
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,089	106,105
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,569	10,570
15 FCP BNA CAPITALISATION *****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	147,166	147,276
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,763	10,765
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,651	1,652
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,622	58,629
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,247	128,056
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	121,929	121,393
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	143,286	143,115
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	527,129	526,745
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,815	128,695
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	133,945	133,816
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	132,090	131,740
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,524	110,203
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	115,980	115,720
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	167,327	167,828
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	100,750	100,628
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	111,122	110,955
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	182,344	180,822
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	154,819	153,852
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,672	107,870
34 FCP SMART CROISSANCE ***	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	En liquidation	En liquidation	En liquidation
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,966	22,899
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2144,004	2120,209
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	126,206	127,252
38 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	161,312	161,819
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	199,274	201,488
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,188	18,326
41 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	En liquidation	En liquidation	En liquidation
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,826	2,845
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,464	2,480
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,258	1,264
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,173	1,174
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,183	1,179
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,176	1,171
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	125,288	125,333
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	127,725	128,327
50 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1160,723	1148,161
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,633	11,696
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,760	10,796
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	101,856	101,135

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	109,994	110,011	
55 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	103,699	103,714	
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	106,350	106,371	
57 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	104,403	104,419	
58 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	106,082	106,100	
59 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	108,463	108,477	
60 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	106,444	106,460	
61 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	102,780	102,793	
62 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,417	104,427	
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	106,013	106,030	
64 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	108,732	108,748	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,170	106,185	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	104,718	104,730	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	104,528	104,542	
68 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,446	105,457	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	104,564	104,582	
70 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	105,381	105,398	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	106,583	106,596	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	104,508	104,524	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,146	104,158	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	106,729	106,740	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	103,532	103,543	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	104,480	104,491	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	105,223	105,238	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,192	106,206	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	101,759	101,946	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	61,178	61,016	
81 ATTJARI VALEURS SICAV *	ATTJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
82 ATTJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
83 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	100,205	99,987	
84 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,633	18,630	
85 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	307,658	307,434	
86 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2513,219	2501,947	
87 SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,889	75,797	
88 SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,037	58,030	
89 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	118,379	117,843	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90 FCP IRADETT 20 ***	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,666	11,640	
92 FCP IRADETT 100 ***	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,658	14,587	
94 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	17,001	16,898	
95 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,461	14,396	
96 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	157,230	157,270	
97 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,901	8,883	
98 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	120,709	120,539	
99 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	84,535	85,111	
100 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	85,710	86,319	
101 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	98,904	98,710	
102 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	109,560	108,691	
103 FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	95,499	95,703	
104 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,448	10,431	
105 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	99,861	99,648	
106 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	166,574	165,704	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	114,022	113,327	
108 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	113,768	113,102	
109 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	123,797	122,876	
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	207,602	208,248	
111 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	188,962	189,067	
112 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	164,456	164,516	
113 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,842	24,895	
114 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,616	146,346	
115 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	129,937	129,292	
116 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9284,567	9264,063	
117 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	75,460	76,849	75,597	
118 FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1077,583	1076,882	
119 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5966,286	5994,057	
120 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5268,848	5344,104	
121 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	95,224	94,223	
122 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5000,000	5000,000	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,563	119,794	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	12 226,670	12 240,324	

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

**** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

***** initialement dénommé BNAC CONFIDANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 décembre 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 66 541 412 dinars et un bénéfice net de la période de 873 512 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 28 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	52 409 210,455	51 618 842,888
	a- Obligations et valeurs assimilées		49 315 460,455	48 417 217,888
	b- Titres OPCVM		3 093 750,000	3 201 625,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	14 132 201,178	17 312 688,716
	a- Placements monétaires		1 834 619,816	4 641 081,331
	b- Disponibilités		12 297 581,362	12 671 607,385
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	0,000	1 869,870
TOTAL ACTIF			66 541 411,633	68 933 401,474
<u>PASSIF</u>			<u>199 704,174</u>	<u>182 921,271</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	164 375,846	150 596,242
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	35 328,328	32 325,029
<u>ACTIF NET</u>			<u>66 341 707,459</u>	<u>68 750 480,203</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	63 553 101,050	66 238 600,147
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>2 788 606,409</u>	<u>2 511 880,056</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		2 788 606,409	2 511 880,056
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			66 541 411,633	68 933 401,474

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>PR 1</u>	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>720 372,935</u>	<u>2 905 904,758</u>	<u>626 914,224</u>	<u>2 467 422,284</u>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		720 372,935	2 905 904,758	626 914,224	2 401 428,934
	Revenus des titres OPCVM		0,000	0,000	0,000	65 993,350
<u>PR 2</u>	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>315 121,138</u>	<u>979 576,259</u>	<u>199 711,143</u>	<u>586 979,258</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 035 494,073</u>	<u>3 885 481,017</u>	<u>826 625,367</u>	<u>3 054 401,542</u>
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-164 375,847</u>	<u>-653 856,459</u>	<u>-150 606,124</u>	<u>-551 192,187</u>
	Revenu net des placements		871 118,226	3 231 624,558	676 019,243	2 503 209,355
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	3.10	-26 512,063	-105 374,068	-59 625,823	-224 816,010
	Résultat d'exploitation		844 606,163	3 126 250,490	616 393,420	2 278 393,345
<u>PR 4</u>	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-403 960,525	-337 644,081	88 611,597	233 486,711
	Sommes capitalisables de la période		440 645,638	2 788 606,409	705 005,017	2 511 880,056
<u>PR 4</u>	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		403 960,525	337 644,081	-88 611,597	-233 486,711
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-28 297,199	74 954,589	47 958,870	88 465,582
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		57 202,857	118 436,531	0,000	9 195,068
	Frais de négociation de titres		0,000	-22 178,980	0,000	-9 281,755
	Résultat net de la période		873 511,821	3 297 462,630	664 352,290	2 366 772,240

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>873 511,821</u>	<u>3 297 462,630</u>	<u>664 352,290</u>	<u>2 366 772,240</u>
a- Résultat d'exploitation	844 606,163	3 126 250,490	616 393,420	2 278 393,345
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28 297,199	74 954,589	47 958,870	88 465,582
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	57 202,857	118 436,531	0,000	9 195,068
d- Frais de négociation de titres	0,000	-22 178,980	0,000	-9 281,755
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-10 701 605,891</u>	<u>-5 706 235,374</u>	<u>2 568 256,954</u>	<u>13 720 755,024</u>
a- Souscriptions	11 728 944,654	59 466 283,852	8 888 958,049	48 558 061,581
- Capital	11 399 800,000	58 903 400,000	9 011 800,000	50 167 200,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	329 144,654	562 883,852	-122 841,951	-1 609 138,419
b- Rachats	22 430 550,545	65 172 519,226	6 320 701,095	34 837 306,557
- Capital	21 776 800,000	64 306 800,000	6 412 100,000	36 013 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	653 750,545	865 719,226	-91 398,905	-1 175 693,443
VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 828 094,070	-2 408 772,744	3 232 609,244	16 087 527,264
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	76 169 801,529	68 750 480,203	65 517 870,959	52 662 952,939
b- En fin de période	66 341 707,459	66 341 707,459	68 750 480,203	68 750 480,203
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	744 088	694 352	668 355	552 810
b- En fin de période	640 318	640 318	694 352	694 352
VALEUR LIQUIDATIVE	103,607	103,607	99,013	99,013
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,81%	4,64%	3,99%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisation depuis le 1er janvier 2016.

Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives à la date du 31-12-2018.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2018 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

LIBELLE		31/12/2018	31/12/2017
Emprunts d'Etat	(1)	23 963 252,932	23 879 145,421
Obligations des Sociétés	(2)	25 352 207,523	24 538 072,467
Titres d'OPCVM	(3)	3 093 750,000	3 201 625,000
Total		52 409 210,455	51 618 842,888

(1) Emprunts d'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		23 186 652,000	23 963 252,932	36,01%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 951 852,313	2,93%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 092 894,319	13,67%
BTA082022	50	47 700,000	49 606,128	0,07%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	12 868 900,172	19,34%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		24 421 549,000	25 352 207,523	38,10%
AIL 2015-1	15 000	600 000,000	614 889,206	0,92%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	20 000	2 000 000,000	2 077 391,781	3,12%
ATT- LEASING 2017-1-7.75%	15 000	1 200 000,000	1 202 038,356	1,81%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 200 000,000	1 212 261,698	1,82%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	1 600 000,000	1 655 793,973	2,49%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	20 000,000	20 846,202	0,03%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	10 000,000	10 009,863	0,02%
BNASUB09	1 700	67 949,000	70 112,347	0,11%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	800 000,000	844 245,917	1,27%
BTK SUB 2014-1CAT(A)	23 000	460 000,000	461 259,769	0,69%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	1 200 000,000	1 245 369,863	1,87%
CIL 2017 - 7.95%	5 000	500 000,000	525 440,000	0,79%
CIL 2018-1 - 10.6%	5 000	500 000,000	500 000,000	0,75%
CIL2015-1 T 7.65%	300	12 000,000	12 402,411	0,02%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	400 000,000	404 225,315	0,61%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 179 600,000	1 234 782,012	1,86%
HL 2016-1 7.65%	5 000	300 000,000	309 406,356	0,46%
HL 2016-2 7.65%	10 000	600 000,000	603 420,493	0,91%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
HL 2017-3 8%	20 000	2 000 000,000	2 119 232,877	3,18%
HL 2018-1 8.3%	15 000	1 500 000,000	1 559 487,123	2,34%
TLS2015-2	20 000	1 200 000,000	1 259 769,863	1,89%
TLS2016-1	15 000	900 000,000	940 093,150	1,41%
TLS2017-2- 7.95%	15 000	1 500 000,000	1 585 467,946	2,38%
TLS2018-1 7.95%	15 000	1 500 000,000	1 562 467,398	2,35%
UBCI 2013	21 200	848 000,000	875 173,172	1,32%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	1 600 000,000	1 693 422,466	2,54%
UIB SUB 2015	10 600	424 000,000	437 547,554	0,66%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	300 000,000	315 185,754	0,47%
CIL 2018-1 INTERCALAIRE			464,658	0,00%

(3) Titres OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
Titres OPCVM		3 090 330,000	3 093 750,000	4,65%
Union Financière ALYSSA SICAV	30 000	3 090 330,000	3 093 750,000	4,65%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	65 993,350
Revenus des obligations et valeurs assimilées	720 372,935	2 905 904,758	626 914,224	2 401 428,934
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	328 233,646	1 363 270,587	312 707,124	1 260 417,588
Revenus des obligations privées	392 139,289	1 542 634,171	314 207,100	1 141 011,346
TOTAL	720 372,935	2 905 904,758	626 914,224	2 467 422,284

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 14 132 201,178 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	1 834 619,816	4 641 081,331	2,76%
Disponibilités	(2)	12 297 581,362	12 671 607,385	18,48%
Total		14 132 201,178	17 312 688,716	21,24%

(1) Placements monétaires :

a) Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	850	06/02/2018	801 206,741	835 585,316	1,26%
Total placement BTCT			801 206,741	835 585,316	1,26%

b) Certificats de dépôt:

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
UBCI	7,25%	20 jours	18/12/2018	996 790,704	999 034,500	1,50%
Total placement certificats de dépôt				996 790,704	999 034,500	1,50%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à terme	5 000 000,000	8 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	57 633,315	57 471,012
Intérêts courus/DAV (POT)	91 237,848	28 245,149
Avoirs en banque	7 148 710,199	4 585 891,224
Total	12 297 581,362	12 671 607,385

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	9 979,416	34 394,674	1 462,749	5 600,689
Intérêts des certificats de dépôts	59 123,802	230 642,566	58 715,948	170 795,091
Intérêts des dépôts à terme	246 017,920	714 539,019	139 532,446	410 583,478
TOTAL	315 121,138	979 576,259	199 711,143	586 979,258

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs :

	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>0,000</u>	<u>1 869,870</u>
	RS sur BTA	0,000	1 869,870

3.5 –Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>164 375,846</u>	<u>150 596,242</u>
	Frais de gestionnaire	73 055,930	66 926,052
	Frais de dépositaire	18 263,986	16 734,129
	Frais des distributeurs	73 055,930	66 936,061

3.6 – Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>35 328,328</u>	<u>32 325,029</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	14 153,998	11 563,964
	Redevance CMF	5 850,332	5 703,280
	Charges à payer sur l'exercice	15 323,998	15 057,785

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	69 435 200
* Nombre de titres	694 352
* Nombre d'actionnaires	342
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	58 903 400
* Nombre de titres émis	589 034
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	64 306 800
* Nombre de titres rachetés	643 068
<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	64 031 800
* Nombre de titres	640 318
* Nombre d'actionnaires	400

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à -2 408 772,744 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2018 est de 640 318 contre 694 352 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2017</u>	<u>66 238 600,147</u>	<u>66 238 600,147</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>58 903 400,000</u>	<u>58 903 400,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-64 306 800,000</u>	<u>-64 306 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>2 717 900,903</u>	<u>5 506 507,312</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	74 954,589	74 954,589
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	118 436,531	118 436,531
- Frais de négociation de titres	-22 178,980	-22 178,980
- Régularisation sommes capitalisables	475 192,156	475 192,156
- Résultat de l'exercice antérieur	2 511 880,056	2 511 880,056
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	-440 383,449	-440 383,449
- Sommes capitalisables		2 788 606,409
<u>Montant fin de période au 31/12/2018</u>	<u>63 553 101,050</u>	<u>66 341 707,459</u>

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2018 s'élèvent à 2 788 606,409 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	3 126 250,490	2 278 393,345
Régularisation du résultat d'exploitation	-337 644,081	233 486,711
Total	2 788 606,409	2 511 880,056

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>164 375,847</u>	<u>653 856,459</u>	<u>150 606,124</u>	<u>551 192,187</u>
Rémunération du gestionnaire	73 055,930	290 602,868	66 936,052	244 974,302
Rémunération du dépositaire	18 263,987	72 650,723	16 734,020	61 243,583
Rémunération des distributeurs	73 055,930	290 602,868	66 936,052	244 974,302

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>26 512,063</u>	<u>105 374,068</u>	<u>59 625,823</u>	<u>224 816,010</u>
Redevance CMF	18 263,987	72 650,723	16 734,020	61 243,583
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	0,000	33 989,147	128 252,107
Abonnement des charges budgétisées	8 248,076	32 723,345	8 902,656	35 320,320

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 248,076</u>	<u>32 723,345</u>	<u>8 902,656</u>	<u>35 320,320</u>
Taxes	1 885,389	7 480,077	2 294,127	9 101,697
Frais bancaires	24,218	96,082	27,777	110,202
Publication BO CMF	303,348	1 203,500	480,291	1 905,500
Honoraires CAC	1 709,310	6 781,500	1 693,808	6 720,000
Frais AGO et publications	1 301,117	5 162,039	1 291,102	5 122,307
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,657	12 000,000
Alpha mena	0,000	0,000	90,866	360,500
Autres	0,037	0,147	0,028	0,114

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 décembre 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 678 836 dinars et un résultat net déficitaire de la période <126 482> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,32% de l'actif au 31 décembre 2018. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 28 janvier 2019
Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 986 981,305	1 649 420,837
	a- Actions et droits rattachés		1 986 981,305	1 649 420,837
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	691 854,997	419 572,185
	a- Placements monétaires		147 468,374	198 081,909
	b- Disponibilités		544 386,623	221 490,276
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF			2 678 836,302	2 068 993,022
<u>PASSIF</u>			<u>26 705,041</u>	<u>26 307,765</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	8 650,887	6 931,342
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	18 054,154	19 376,423
<u>ACTIF NET</u>			<u>2 652 131,261</u>	<u>2 042 685,257</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 657 903,527	2 045 091,322
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>-5 772,266</u>	<u>-2 406,065</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-2 898,385	16,994
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-2 873,881	-2 423,059
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			2 678 836,302	2 068 993,022

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
PR 1					
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>54 978,705</u>	<u>0,000</u>	<u>47 928,410</u>
Dividendes		0,000	54 978,705	0,000	47 928,410
PR 2					
<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 752,557</u>	<u>8 938,508</u>	<u>1 950,333</u>	<u>7 467,587</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 752,557</u>	<u>63 917,213</u>	<u>1 950,333</u>	<u>55 395,997</u>
CH 1					
<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-8 650,887</u>	<u>-34 797,898</u>	<u>-6 914,124</u>	<u>-27 564,686</u>
Revenu net des placements		-6 898,330	29 119,315	-4 963,791	27 831,311
CH 2					
<u>Autres charges</u>	3.8	-7 385,167	-30 640,726	-7 762,730	-31 909,624
Résultat d'exploitation		-14 283,497	-1 521,411	-12 726,521	-4 078,313
PR 4					
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-125,537	-1 352,470	-15,403	1 655,254
Sommes distribuables de la période		-14 409,034	-2 873,881	-12 741,924	-2 423,059
PR 4					
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		125,537	1 352,470	15,403	-1 655,254
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-41 574,716	-53 543,522	105 271,218	307 338,011
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-68 976,187	231 145,640	11 888,334	-24 626,855
<u>Frais de négociation de titres</u>		-1 647,211	-9 129,082	-1 083,471	-2 698,022
Résultat net de la période		-126 481,611	166 951,625	103 349,560	275 934,821

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-126 481,611</u>	<u>166 951,625</u>	<u>103 349,560</u>	<u>275 934,821</u>
a- Résultat d'exploitation	-14 283,497	-1 521,411	-12 726,521	-4 078,313
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-41 574,716	-53 543,522	105 271,218	307 338,011
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-68 976,187	231 145,640	11 888,334	-24 626,855
d- Frais de négociation de titre	-1 647,211	-9 129,082	-1 083,471	-2 698,022
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-14 098,196</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>227 222,958</u>	<u>442 494,379</u>	<u>-8 629,641</u>	<u>-249 922,219</u>
a- Souscriptions	246 031,989	556 034,054	0,000	82,606
- Capital	239 700,000	541 200,000	0,000	100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	6 670,535	16 735,653	0,000	-17,817
- Régularisation des sommes distribuables	-338,546	-1 901,599	0,000	0,423
b- Rachats	18 809,031	113 539,675	8 629,641	250 004,825
- Capital	17 800,000	105 900,000	9 400,000	288 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	971,074	7 696,484	-785,837	-38 294,163
- Régularisation des sommes distribuables	37,957	-56,809	15,478	-1,012
VARIATION DE L'ACTIF NET	100 741,347	609 446,004	94 719,919	11 914,406
<u>AN4-Actif Net</u>				
a- En début de période	2 551 389,914	2 042 685,257	1 947 965,338	2 030 770,851
b- En fin de période	2 652 131,261	2 652 131,261	2 042 685,257	2 042 685,257
<u>AN5-Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	23 408	21 274	21 368	24 156
b- En fin de période	25 627	25 627	21 274	21 274
VALEUR LIQUIDATIVE	103,489	103,489	96,017	96,017
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-20,05%	7,78%	21,13%	14,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2018

FAITS MARQUANTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV », tenue en date du 28 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

De ce fait, UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV devient SICAV de type Capitalisation dont les sommes distribuables ne seront plus distribuées mais intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV », tenue en date du 28 décembre 2018, a décidé de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Actions et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV devient une SICAV Actions, destinée essentiellement aux investisseurs acceptant un niveau de risque élevé. Son actif sera en permanence composé d'une part prépondérante en actions cotées en bourse.

La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son conseil d'administration qui a défini les choix d'investissement suivants:

- Une proportion de 75% à 80% de l'actif en actions cotées en bourse ;
- Une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM ;
- Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2018 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% l'Actif
Actions		1 921 520,061	1 976 740,025	73,79%
ARTES	21 491	133 593,480	134 103,840	5,01%
ATL	50 633	157 028,478	135 595,174	5,06%
ATTIJARI BANK	5 000	238 521,300	213 985,000	7,99%
ATTIJARI LEASING	150	2 683,073	2 488,500	0,09%
BIAT	1 740	211 836,200	207 783,840	7,76%
CARTHAGE CEMENT	52 000	143 378,040	105 820,000	3,95%
MONOPRIX	6 180	97 136,755	47 295,540	1,77%
OTH	9 500	158 850,000	151 905,000	5,67%
SAH	18 293	191 480,670	208 906,060	7,80%
SFBT	8 259	123 326,237	194 582,040	7,26%
SOMOCER	40 000	52 570,000	41 440,000	1,55%
SOTUVER	21 433	99 465,449	188 760,431	7,05%
TELNET	6 290	55 382,000	60 446,900	2,26%
TPR	21 700	90 149,238	103 834,500	3,88%
UIB	7 600	166 119,141	179 793,200	6,71%
Droits		11 338,560	10 241,280	0,38%
SAH DA 1/18	18 288	11 338,560	10 241,280	0,38%
Total		1 932 858,621	1 986 981,305	74,17%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Revenus des Actions	0,000	54 978,705	0,000	47 928,410
TOTAL	0,000	54 978,705	0,000	47 928,410

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 691 854,997 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	147 468,374	198 081,909	5,50%
Disponibilités		544 386,623	221 490,276	20,32%
Total		691 854,997	419 572,185	25,83%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	150	06/02/2018	141 429,824	147 468,374	5,50%
Total placement BTCT			141 429,824	147 468,374	5,50%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 752,557	8 938,508	1 950,333	7 467,587
TOTAL	1 752,557	8 938,508	1 950,333	7 467,587

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	8 650,887	6 931,342
	Frais de gestionnaire	2 471,688	1 975,464
	Frais de dépositaire	617,923	493,032
	Frais de distributeurs	5 561,276	4 462,846

3.4 – Autres créiteurs divers :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
PA 2	Autres créiteurs divers	18 054,154	19 376,423
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	992,662	893,051
	Redevance CMF	211,772	170,259
	Charges à payer sur l'exercice	16 849,720	18 313,113

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2017	
* Montant en nominal	2 127 400
* Nombre de titres	21 274
* Nombre d'actionnaires	84
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	541 200
* Nombre de titres émis	5 412
Rachats effectués	
* Montant en nominal	105 900
* Nombre de titres rachetés	1 059
Capital au 31/12/2018	
* Montant en nominal	2 562 700
* Nombre de titres	25 627
* Nombre d'actionnaires	116

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à 609 446,004 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2018 est de 25 627 contre 21 274 au 31/12/2017.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2017	2 045 091,322	2 045 091,322
Souscriptions de la période	541 200,000	541 200,000
Rachats de la période	-105 900,000	-105 900,000
Autres mouvements	177 512,205	171 739,939
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-53 543,522	-53 543,522
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	231 145,640	231 145,640
- Frais de négociation de titres	-9 129,082	-9 129,082
- Régularisation des sommes non distribuables	9 039,169	9 039,169
- Sommes distribuables		-5 772,266
Montant fin de période au 31/12/2018	2 657 903,527	2 652 131,261

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2018 s'élèvent à -5 772,266 DT contre -2 406,065 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	-2 898,385	16,994
Résultat d'exploitation	-1 521,411	-4 078,313
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 352,470	1 655,254
Total	-5 772,266	-2 406,065

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 1 Charges de gestion des placements	8 650,887	34 797,898	6 914,124	27 564,686
Rémunération du gestionnaire	2 471,688	9 942,263	1 975,464	7 875,626
Rémunération du dépositaire	617,923	2 485,581	493,870	1 968,920
Rémunération des distributeurs	5 561,276	22 370,054	4 444,790	17 720,140

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 2 Autres charges	7 385,167	30 640,726	7 762,730	31 909,624
Redevance CMF	617,923	2 485,581	493,870	1 968,920
Services bancaires et assimilés	0,000	1 306,840	0,000	1 131,111
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	0,000	269,776	1 041,488
Abonnement des charges budgétisées	6 767,244	26 848,305	6 999,084	27 768,105

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Abonnement des charges budgétisées	6 767,244	26 848,305	6 999,084	27 768,105
Taxes(*)	-23,416	-92,902	71,324	282,970
Frais bancaires	23,802	94,430	26,319	104,420
Publication BO CMF	354,011	1 404,500	404,296	1 604,000
Honoraires CAC	1 709,310	6 781,500	1 693,934	6 720,500
Frais AGO et publications	1 078,912	4 280,466	1 001,835	3 974,671
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	600,016	2 380,500	776,707	3 081,500
Autres(*)	-0,048	-0,189	0,011	0,044

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 Décembre 2018, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 64.994.592 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Octobre 2018 au 31 Décembre 2018 de 556.016 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2018 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

1. Un abonnement de la décote sur la ligne BTA 5,5% octobre 2018 a été opéré indûment entre la date de remboursement de la ligne soit le 12 octobre 2018 et la date d'arrêté au 31 décembre 2018 pour un montant total de 5.342 dinars. Cet abonnement a eu pour effet une majoration de la Valeur Liquidative au 31 décembre 2018 de 9 Millimes.

2. Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 29 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN
au 31 décembre 2018
(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	52 572,161	52 085,483
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 215,817	1 086,215
b - Obligations et Valeurs assimilées		49 356,344	50 999,268
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		12 422,431	13 075,728
a - Placement monétaires	3-3	9 928,806	6 964,748
b – Disponibilités	3-11	2 493,625	6 110,980
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		64 994,592	65 161,211
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	152,637	162,592
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	41,266	41,601
TOTAL PASSIF		193,903	204,193
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	3-5	61 862,506	62 442,160
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	2 938,183	2 514,858
a - Sommes distrib des exercices antérieurs		0,383	0,063
b - Sommes distribuables de l'exercice		2 937,800	2 514,795
ACTIF NET		64 800,689	64 957,018
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		64 994,592	65 161,211

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Octobre au 31 décembre 2018
(Unité : 1000 TND)

	Notes	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	693,450	2 792,853	633,537	2 500,788
a - Dividendes		-	71,882	-	65,603
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		693,450	2 720,971	633,537	2 435,185
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	353,338	1 094,346	261,871	999,332
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 046,788	3 887,199	895,408	3 500,120
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	152,637	587,569	144,157	572,396
REVENU NET DES PLACEMENTS		894,151	3 299,630	751,251	2 927,724
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	32,576	122,083	70,810	306,482
RESULTAT D'EXPLOITATION		861,575	3 177,547	680,441	2 621,242
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 305,559	- 239,747	-35,719	- 106,447
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		556,016	2 937,800	644,722	2 514,795
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		305,559	239,747	35,719	106,447
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		42,033	40,688	12,210	-12,246
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		10,446	31,561	-	31,138
* Frais de négociation de titres		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		914,054	3 249,796	692,651	2 640,134

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} octobre au 31 décembre 2018

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation				
a - Résultat d'exploitation	861,575	3 177,547	680,441	2 621,242
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	42,033	40,688	12,210	-12,246
c - +/- values réalisées sur cession de titres	10,446	31,561	-	31,138
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	2 605,717	-	2 514,003
AN 3 -Transaction sur le capital				
a – Souscriptions	10 401,300	46 235,948	10 120,299	39 840,436
* Capital	9 973,600	44 541,700	9 769,500	38 410,100
* Régularisation des sommes non distrib	10,282	30,334	1,949	5,861
* Régularisations des sommes distrib	417,418	1 663,914	348,850	1 424,475
b – Rachats	17 052,114	47 036,355	10 435,015	33 481,125
* Capital	16 310,000	45 190,800	10 048,000	32 243,000
* Régularisation des sommes non distrib	19,098	33,137	2,446	8,034
* Régularisation des sommes distrib	723,016	1 812,418	384,569	1 230,091
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 5 736,760	- 156,328	377,935	6 485,442
AN 4 - Actif Net				
a- En début de période	70 537,449	64 957,018	64 579,082	58 471,576
b - En fin de période	64 800,689	64 800,689	64 957,018	64 957,018
AN 5 - Nombre d'actions				
a- En début de période (mille actions)	681,121	624,248	627,033	562,577
b- En fin de période (mille actions)	617,757	617,757	624,248	624,248
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	103,561	104,056	102,992	103,935
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	104,897	104,897	104,056	104,056
TAUX DE RENDEMENT	1,29%	4,68%	1,03%	3,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/12/2018

(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31/12/2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisées en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 décembre 2018**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2-3 Evaluation des autres placements :

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 52.572.161 Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	9.200	9.200.000	9.539.519	14,68%	14,72%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.539.519	14,68%	14,72%	
Titres émis par des sociétés	561 500	38.520.550	39.816.825	61,26%	61,45%	
AMEN BANK 2011-1	20.000	600.000	607.783	0,94%	0,94%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	199.850	202.071	0,31%	0,31%	-
EO ATL 2013-1	20.000	800.000	830.285	1,28%	1,28%	BBB.
EO ATL 2013-2	5.000	200.000	201.483	0,31%	0,31%	BBB.
BH 2009	5.000	230.500	230.527	0,35%	0,36%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	285.000	292.943	0,45%	0,45%	BBB-
BH.2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	285.000	294.727	0,45%	0,45%	BBB-
CHO 2009	2.000	25.000	25.004	0,04%	0,04%	BIAT
STB 2010-1 (B)	10.000	466.400	481.787	0,74%	0,74%	-
STB SUB 2011	30.000	427.800	447.190	0,69%	0,69%	-
EO MODERN LEASING 2012	25.000	1.000.000	1.045.162	1,61%	1,61%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.300.000	1.322.977	2,04%	2,04%	-
EO UIB 2012-1	20.000	571.000	599.069	0,92%	0,92%	-
UBCI 2013-1	10.000	400.000	412.818	0,64%	0,64%	-
CIL 2014/2	5.000	200.000	211.194	0,32%	0,33%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	400.000	423.387	0,65%	0,65%	BBB.
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	80.000	83.321	0,13%	0,13%	BB.
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	200.000	201.252	0,31%	0,31%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	600.000	606.131	0,93%	0,94%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5.000	300.000	314.034	0,48%	0,48%	BB
CIL 2016/1	10.000	600.000	622.685	0,96%	0,96%	BBB-
ATL 2015-2	10.000	600.000	630.575	0,97%	0,97%	BBB
UNIFACTOR 2015	5.000	300.000	318.401	0,49%	0,49%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	600.000	618.813	0,95%	0,95%	BB
ATL 2016-1	10.000	600.000	618.542	0,95%	0,95%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	600.000	615.879	0,95%	0,95%	BB+
AMEN BANK SUB 2016-1	20.000	2.000.000	2.013.479	3,10%	3,11%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20.000	2.000.000	2.011.700	3,10%	3,10%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10.000	800.000	840.778	1,29%	1,30%	BB+
EO BTE 2016	10.000	800.000	844.246	1,30%	1,30%	-
UIB SUB 2016	10.000	800.000	846.711	1,30%	1,31%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20.000	2.000.000	2.071.119	3,19%	3,20%	BBB+
BNA SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.036.405	1,59%	1,60%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.040.708	1,60%	1,61%	-
ATTIJARI LEASING 2016-2	20.000	2.000.000	2.104.609	3,24%	3,25%	BB+

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
ATL Subordonné 2017	15.000	1.500.000	1.519.999	2,34%	2,35%	BB
ATB Subordonné 2017	10.000	1.000.000	1.054.896	1,62%	1,63%	-
HL 2017-03	15.000	1.500.000	1.592.219	2,45%	2,46%	BB
Tunisie Leasing 2017-2	10.000	1.000.000	1.058.770	1,63%	1,63%	BBB+
BH Subordonné 2018-1	20.000	2.000.000	2.095.695	3,22%	3,23%	-
ML Subordonné 2018-1	12.500	1.250.000	1.309.495	2,01%	2,02%	BB
ATL 2018-1	10.000	1.000.000	1.030.562	1,59%	1,59%	BB
BNA Subordonné 2018-1	10.000	1.000.000	1.026.038	1,58%	1,58%	-
ATTIJARI LEASING Subordonné 2018-1	10.000	1.000.000	1.038.696	1,60%	1,60%	BB-
TL SUB 2018	20.000	2.000.000	2.014.296	3,10%	3,11%	BBB-
CIL 2018-1	10.000	1.000.000	1.008.364	1,55%	1,56%	BBB-
Titres OPCVM	30.935	3.179.095	3.215.817	4,95%	4,96%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	30.935	3.179.095	3.215.817	4,95%	4,96%	-
Total du portefeuille-titres.		50.899.645	52.572.161	80,89%	81,13%	

La valeur des BTA au 31/12/2018 inclu le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 11.242 Dinars dont 5.342 dinars provenant de l'abonnement à tort de la décote sur la ligne BTA 5,5% octobre 2018 remboursée totalement à la date du 12 octobre 2018.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-10-2018** au **31-12-2018**, concernent les remboursements des obligations de société échues et s'élèvent à un total de **563.500** Dinars et les remboursements de la ligne BTA 5,5% octobre 2018 pour un montant de **5.000.000** Dinars.

Les entrées du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-10-2018** au **31-12-2018**, concernent les obligations de société et s'élèvent à un total de **3.000.000** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **693.450 DT** pour la période allant du **01-10-2018** au **31-12-2018**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des BTA	108.662	574.867	157.484	627.015
Revenues des titres OPCVM	-	71.882	-	65.603
Revenus des obligations	584.788	2.146.104	476.053	1.808.170
Total	693.450	2.792.853	633.537	2.500.788

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2018** à **9.928.806 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif	Emetteur
CD241218/030119 BH (9,75%,10j)	997.839	999.568	1,54%	BH
CD181218/270119ML (10%,40j)	1.486.813	1.491.429	2,29%	MODERN LEASING
CD201218/190119ML (10%,30j)	1.490.083	1.494.050	2,30%	MODERN LEASING

CD181218/270119UF (10%,40j)	1.982.418	1.988.571	3,06%	UNION FACTORING
CD241218/120219UF (10%,50j)	1.978.082	1.981.588	3,05%	UNION FACTORING
CD291118/270219 ATTIJARI LEASING (10,70%,90j)	1.958.315	1.973.600	3,04%	ATTIJARI LEASING
Total	9.893.550	9.928.806	15,28%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-10-2018** au **31-12-2018** un montant de **353.338 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts des placements à termes	933	19.824	38.770	237.903
Intérêts des certificats de dépôts	352.405	1.074.522	223.101	761.429
Total	353.338	1.094.346	261.871	999.332

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2018** au **31-12-2018** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2017** au **31-12-2017** se détaillent ainsi :

Libellé	2018	2017
Capital au 1er Janvier		
Montant	62.442.160	56.258.341
Nombre d'actions	624.248	562.577
Nombre d'actionnaires	826	652
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	44.541.700	38.410.100
Régl des sommes non distribuables	30.334	5.861
Nombre d'actions émises	445.417	384.101
Rachats effectués		
Montant (nominal)	45.190.800	32.243.000
Régl des sommes non distribuables	33.137	8.034
Nombre d'actions rachetées	451.908	322.430
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	40.688	-12.246
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	31.561	31.138
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 31 décembre		
Montant	61.862.506	62.442.160
Nombre d'actions	617.757	624.248
Nombre d'actionnaires	892	826

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **31-12-2018** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	387	-4	383
Sommes distribuables exercice 2018	3.177.547	-239.747	2.937.800
Total	3.177.934	-239.751	2.938.183

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2018** à **152.637 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire à payer	26.936	25.439
Rémunération du distributeur à payer	125.701	137.153
Total	152.637	162.592

3-8 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2018** à **41.266 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Etat retenues à la source	85	84
Honoraires du commissaire aux comptes	18.789	18.825
Redevances CMF à régler	6.206	6.039
Autres charges AGO amortis	-	-
TCL à payer	1.186	1.653
Jetons de présence	15.000	15.000
Total	41.266	41.601

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » .

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-10-2018** au **31-12-2018** à **152.637 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	26.936	103.689	25.439	101.011
Rémunération du distributeur	125.701	483.880	118.718	471.385
Total	152.637	587.569	144.157	572.396

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-10-2018** au **31-12-2018** à **32.576 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevances CMF	17 957	69 126	16.960	67.341
Honoraires du commissaire aux comptes	5 131	20 371	5.722	22.703
Autres charges AGO amortis	3 082	8 586	- 3.445**	7.863
T CL	2 402	8 988	1.873	8.913
Jetons de présence	4 004	15 000	3.155	15.000
Autres charges *	-	12	-	-
Contribution conjoncturelle	-	-	46.545	184.662
Total	32.576	122.083	70.810	306.482

* La VL du 26/02/2018 a été publiée à tort avec une majoration de 4 millimes, l'impact net de cette erreur a engendré une charge supplémentaire de 12 dinars jugée non significative.

**Ajustement de l'abonnement quotidien de la charge d'AGO

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2018** à **2.493.625 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	2.493.625	6.110.980
Placements à terme	-	-
Total	2.493.625	6.110.980

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Comptoir National du Plastique

Siège social : Route de Tunis, Km 6,5 AKOUDA - 4022 SOUSSE

La société Comptoir National du Plastique publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Ali LAHMAR (Cabinet d'Audit & de Consultants).

Etats financiers arrêtés au 31-12-2017

Bilan

Exprimé en dinar Tunisien

ACTIFS	Notes	2017	2016
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles	1	215 819,640	136 931,243
Moins : Amortissements		134 635,164	131 218,470
		81 184,476	5 712,773
Immobilisations corporelles	2	33 410 459,933	31 596 748,445
Moins : Amortissements		23 661 406,422	22 062 211,444
		9 749 053,511	9 534 537,001
Immobilisations financières	3	16 271 721,346	16 271 721,346
Moins : Provisions		12 116,742	12 116,742
		16 259 604,604	16 259 604,604
Total des actifs immobilisés		26 089 842,591	25 799 854,378
Autres actifs non courants	4	0,004	0,004
Total des actifs non courants		26 089 842,595	25 799 854,382
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	5	11 346 474,055	8 951 813,183
Clients & comptes rattachés	6	15 942 922,273	11 980 793,384
Moins : Provisions		1 695 574,079	1 734 318,385
		14 247 348,194	10 246 474,999
Autres actifs courants	7	5 287 505,440	1 127 018,971
Placements & autres actifs financiers	8	350 581,838	348 403,890
Liquidités & équivalents de liquidités	9	8 277 011,791	7 297 344,451
Total des actifs courants		39 508 921,318	27 971 055,494
Total des actifs		65 598 763,913	53 770 909,876

Etats financiers arrêtés au 31-12-2017

Bilan Exprimé en dinar Tunisien

Capitaux propres & passifs	Notes	2017	2016
<u>Capitaux propres</u>	10		
Capital social		3 250 000,000	3 250 000,000
Réserves légales		325 000,000	325 000,000
Réserves générales		19 773 613,741	20 098 613,741
Réserves soumises au régime fiscal particulier		8 361 895,322	8 361 895,322
Compte spécial d'investissement		895 475,000	895 475,000
Réserve speciale de réévaluation		1 145 260,846	1 145 260,846
Subventions d'investissements		1 560 323,000	1 041 238,000
-Subventions d'investissement inscrite au résultat		-888 001,607	-842 876,507
Résultats reportés		8 074 490,220	5 885 016,366
Total des capitaux propres avant résultat		42 498 056,522	40 159 622,768
Résultat net de l'exercice		1 293 717,903	2 189 473,854
Total des capitaux propres avant affectation		43 791 774,425	42 349 096,622
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		3 551 787,850	3 200 948,196
Autres passifs financiers			
Provisions			
Total des passifs non courants		3 551 787,850	3 200 948,196
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs & comptes rattachés	11	7 314 962,748	4 975 769,528
Autres passifs courants	12	1 196 421,913	1 493 563,123
Concours bancaires & autres passifs financiers		9 743 816,977	1 751 532,407
Total des passifs courants		18 255 201,638	8 220 865,058
Total des passifs		21 806 989,488	11 421 813,254
Total des capitaux propres & passifs		65 598 763,913	53 770 909,876

Etats financiers arrêtés au 31-12-2017

Etat de résultat

Exprimé en dinar Tunisien

Libellés	Notes	2017	2016
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	13	45 389 124,860	40 511 644,166
Autres produits d'exploitation	14	104 843,406	57 525,100
Total des produits d'exploitation		45 493 968,266	40 569 169,266
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks de produits finis et des encours(en + ou en -)		-213 692,311	-122 838,257
Achats de matières et fournitures consommés	15	36 384 927,672	31 420 977,342
Charges de personnel	16	2 733 852,214	2 699 371,659
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	1 602 611,672	1 482 081,637
Autres charges d'exploitation	18	1 762 439,280	1 570 189,162
Total des charges d'exploitation		42 270 138,527	37 049 781,543
Résultat d'exploitation		3 223 829,739	3 519 387,723
Charges financières nettes	19	-2 318 436,909	-1 139 408,299
Produits des placements	20	658 822,715	506 163,256
Autres gains ordinaires	21	7 289,943	54 425,518
Autres pertes ordinaires	22	-642,685	-1 046,221
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 570 862,803	2 939 521,977
Impôt sur les sociétés		277 144,900	567 419,900
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 293 717,903	2 372 102,077
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			182 628,223
Résultat net de l'exercice		1 293 717,903	2 189 473,854
Effets des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		1 293 717,903	2 189 473,854

Etats financiers arrêtés au 31-12-2017

Etat de flux de trésorerie

Exprimé en dinar Tunisien

Libellés	2017	2016
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Résultat net	1 293 717,903	2 189 473,854
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	1 602 611,672	1 482 081,637
* Amortissements des subventions d'investissements	-45 125,100	-45 125,100
* Reprise sur amortissements et provisions	-38 744,306	
Variations des :		
* Stocks	-2 394 660,872	-340 440,724
* Créances et comptes rattachés	-5 906 297,028	1 574 541,842
* Autres actifs	-4 157 932,241	-144 798,315
* Fournisseurs et autres dettes	2 386 099,510	-2 987 950,854
Dividendes reçus	-623 626,987	-478 319,136
Plus ou moins-values de cession		-21 500,000
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-7 883 957,449	1 227 963,204
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 697 657,975	-2 944 356,302
Encaissements des subventions d'investissements		0,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		21 500,000
Dividendes reçus	623 626,987	478 319,136
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-1 074 030,988	-2 444 537,166
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements suite à l'émission des actions		
Dividendes versés aux actionnaires	-344 047,500	-337 548,000
Encaissements provenant des emprunts	17 969 580,952	4 569 980,002
Remboursement d'emprunts	-9 801 588,494	-3 080 249,804
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7 823 944,958	1 152 182,198
Variation de trésorerie	-1 134 043,479	-64 391,764
Trésorerie au début de l'exercice	1 865 081,936	1 929 473,700
Trésorerie à la clôture de l'exercice	731 038,457	1 865 081,936

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
DECOMPTE FISCAL

LIBELLE	2017
<u>Résultat comptable avant impôts</u>	<u>1 570 862,803</u>
<u>I - Réintégrations</u>	-
<u>1 - Charges non déductibles</u>	<u>197 499,928</u>
* Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance > à 9 chevaux	6 333,610
* Cadeaux et frais de réception	
- Non déductibles	16 473,015
- Excédentaires	58 108,023
* Taxe de voyages	1 080,000
* Pertes de change non réalisées	97 189,694
* Gains de change non réalisés antérieurement non imposés	18 315,586
<u>2 - Amortissements</u>	<u>37 240,000</u>
* Amortissements non déductibles relatifs aux :	
- Véhicules de tourisme d'une puissance > à 9 chevaux	37 240,000
<u>II - Déductions</u>	<u>- 51 618,968</u>
* Pertes de change antérieurement constatées	- 12 874,662
* Reprise sur provisions pour créances douteuses	- 38 744,306
<u>Résultat fiscal avant déduction des provisions</u>	<u>1 753 983,763</u>
<u>Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal</u>	<u>- 876 991,882</u>
<u>Total des provisions déductibles</u>	<u>,000</u>
* Provisions pour créances douteuses	,000
<u>Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements</u>	<u>1 753 983,763</u>
<u>IV - Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables</u>	<u>- 623 626,987</u>
* Dividendes et assimilés distribués par des sociétés établies en Tunisie	- 623 626,987
<u>V - Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation</u>	<u>1 130 356,776</u>
* Bénéfices, gains et produits non éligibles aux avantages fiscaux (A)	- 54 885,671
<u>VI - Bénéfices servant de base pour la détermination de la quote-part des bénéfices provenant de l'exploitation déductible (V-A)</u>	<u>1 075 471,405</u>
<u>Résultat imposable</u>	<u>1 130 356,776</u>
<u>Résultat imposable (assiette de l'impôt sur les sociétés/ CA export)</u>	<u>36 294,173</u>
<u>Résultat imposable arrondi au dinar inférieur/ CA export</u>	<u>36 294,000</u>
<u>Résultat imposable (assiette de l'impôt sur les sociétés / CA local)</u>	<u>1 094 062,603</u>
<u>Résultat imposable arrondi au dinar inférieur / CA local</u>	<u>1 094 062,000</u>
<u>Impôts sur les sociétés au taux de droit commun</u>	<u>- 277 144,900</u>
Impôt sur les sociétés/ CA export au taux de 10%)	- 3 629,400
Impôt sur les sociétés / CA local au taux de 25%)	- 273 515,500
<u>Impôts sur les sociétés (minimum au taux de 15%)</u>	<u>- 169 553,516</u>
<u>Impôts sur les sociétés (minimum d'impôt calculé sur le chiffre d'affaires)</u>	<u>- 100 402,522</u>
* Retenues à la source	617 303,304
* Crédit d'impôt sur les sociétés de l'exercice N-1	519 063,853
<u>Impôt sur les sociétés (Crédit + ou à Payer -)</u>	<u>859 222,257</u>
Résultat comptable de l'exercice	1 570 862,803
Impôts sur les sociétés de l'exercice	- 277 144,900
<u>Résultat net d'Impôts sur les sociétés de l'exercice</u>	<u>1 293 717,903</u>

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

1. Fiche signalétique de la société

- Exercice : 2017
- N° de registre de commerce : B159361996
- Forme juridique : Société Anonyme
- Raison sociale : Comptoir National du Plastique " C.N.P "
- Date de création : 1958
- Adresse : route de Tunis km 6.5 4022 Akouda
- Activité principale : industrie de transformation du plastique
- Montant du capital : 3 250 000 dinars
- Répartition du capital social : 100 % participations privées

2. Les principes comptables pertinents appliqués

- Les états financiers de l'exercice 2017 ont été préparés selon le système comptable des entreprises.
- Les principes comptables généralement admis en Tunisie ont été respectés.
- Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont celle préconisées par le système comptable tunisien.
- Les valeurs immobilisées sont comptabilisées à leurs coûts d'achat hors T.V.A récupérable, l'amortissement est calculé sur la valeur d'origine.
- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.
- Les revenus sont constitués essentiellement par les produits des ventes de produits fabriqués, ils sont comptabilisés en hors taxes au moment de leurs facturations.
- Les opérations libellées en monnaie étrangères sont comptabilisées à la date de leurs dédouanements, elles sont exprimées aux taux de change en vigueur à cette date, un gain ou une perte de change se produit à la date de règlement de ces opérations résultant de la fluctuation du cours de change dans l'exercice, ce résultat (gain ou perte de change) est pris en compte dans la détermination de résultat net pour cet exercice par son comptabilisation aux comptes de charges (pertes de change) ou aux comptes de produits (gains de change).
- Les dettes libellées en monnaie étrangères sont actualisées à la date de clôture de l'exercice selon le cours de change en vigueur à cette même date.
- Les placements à long terme sont constitués des titres de participation, lors de leurs acquisitions, ils sont comptabilisés à leur coûts, les produits de titres de participation sont pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice par leurs comptabilisations aux comptes de produits.
- Les placements à court terme sont constitués des actions SICAV, lors de leurs acquisitions, ils sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition, les revenus des actions SICAV sont pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice par leurs comptabilisations aux comptes de produits.
- Les titres de participation cotés en bourse sont actualisés à la date de clôture de l'exercice aux cours moyen journalier à la bourse des valeurs mobilières de Tunis du dernier mois de l'exercice.
- Une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée lorsque la valeur boursière est inférieure à la valeur comptable.
- Une reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur boursière dans la limite de la provision constituée.
- Les subventions d'investissements sont destinées à permettre à la société d'acquérir un actif immobilisé relatives à des biens amortissables, ces subventions sont rapportées aux résultats des exercices proportionnellement aux charges d'amortissement.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	(a)	(b)	(c)	(a) - (b) - (c)
Rubriques	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminution	Valeur brutes à la clôture de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>136 931,243</u>	<u>78 888,397</u>		<u>215 819,640</u>
Logiciel	136 931,243	78 888,397		215 819,640
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>31 596 748,445</u>	<u>1 813 711,488</u>	-	<u>33 410 459,933</u>
Terrains	54 180,000	-	-	54 180,000
Terrains nouvelle usine	21 262,071	-	-	21 262,071
Agencements, aménagements			-	
Terrain nouvelle usine	21 478,370	-	-	21 478,370
Constructions	140 344,755		-	140 344,755
Construction nouvelle usine	3 160 116,022	138 646,190	-	3 298 762,212
Machines outils	18 777 277,288	1 435 409,652	-	20 212 686,940
Moules	3 152 363,516	-	-	3 152 363,516
Matériel de manutention	298 730,443	50 287,779	-	349 018,222
Matériel de laboratoires	402 260,128	13 638,493	-	415 898,621
Matériel d'emballage	14 674,410	532,013	-	15 206,423
Outillages	554 150,392	18 538,553	-	572 688,945
Matériel roulant	711 343,258	-	-	711 343,258
Installations diverses	180 703,377	2 193,584	-	182 896,961
Agencements, aménagements, inst	567 256,571	94 513,106	-	661 769,677
Installation d'eau	966 588,340	10 809,984	-	977 398,324
Installation d'électricité	1 405 511,262	11 778,977	-	1 417 290,239
Installation chauffage	39 366,315	2 964,648	-	42 330,963
Installation manutention	134 719,481	-	-	134 719,481
Installation incendie	381 717,893	10 840,101	-	392 557,994
Installation téléphonique	26 501,339	-	-	26 501,339
Matériel et mobilier	165 037,473	6 043,001	-	171 080,474
Matériel informatique	155 486,770	16 020,997	-	171 507,767
Mat. transport à statut juri.particulier	265 678,971	1 494,410	-	267 173,381
<u>Immobilisations financières</u>	<u>16 271 721,346</u>	-	-	<u>16 271 721,346</u>
Titres de participation	5 511 326,257	-	-	5 511 326,257
Titres de participation exonérés	10 701 637,000	-	-	10 701 637,000
Dépôt et cautionnement	58 758,089	-	-	58 758,089
TOTAL	48 005 401,034	1 892 599,885	-	49 898 000,919

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	Taux d'amortissement	(a)	(b)	(c)	(a) + (b) - (c)
		Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution amortissement de l'exercice	Amortissements Cumulés à la fin De l'exercice
<u>Immobilisations</u>					
Logiciel	33.33%	131 218,470		-	134 635,164
Constructions	5 %	140 344,755	3 416,694	-	140 344,755
Constructions nouvelle usine	5 % 10%	2 086 104,396 13 123 121,466	-	-	2 175 958,700
Machines outils	10 %	3 000 544,432	89 854,304	-	14 213 616,242
Moules	10 %	183 739,407	1 090 494,776	-	3 022 466,713
Matériel de manutention	10 %	250 127,077	21 922,281	-	204 305,828
Matériel de laboratoires	10 %	14 674,410	20 566,421	-	276 048,841
Matériel d'emballage	10 %	533 873,589	25 921,764	-	14 696,577
Outillages	20 %	513 201,272	22,167	-	540 085,824
Matériel roulant	10 %	94 176,995	6 212,235	-	570 172,415
Installations diverses	5 %	151 969,156	56 971,143	-	107 759,583
Agencement, aménagements	10 %	591 456,343	13 582,588	-	179 844,722
Installation d'eau	5 %	644 697,306	27 875,566	-	640 980,590
Installation d'électricité	10 %	25 453,084	49 524,247	-	696 802,690
Installation chauffage	10 %	126 050,263	52 105,384	-	27 947,243
Installation manutention	10 %	200 264,876	2 494,159	-	129 061,137
Installation incendie	10 %	19 731,629	3 010,874	-	225 826,531
Installation téléphonique	10 %	121 544,537	25 561,655	-	20 835,606
Matériel et mobilier	33.33%	134 626,495	1 103,977	-	130 044,287
Matériel informatique	33,33%	106 509,956	8 499,750	-	149 593,789
Mat.transp.à statut jur.particulier			14 967,294 88 504,393		195 014,349
Total		22 193 429,914	1 602 611,672		23 796 041,586

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

AU 31 - 12 - 2017

Nature des opérations	
<u>Immobilisations</u>	
1. Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	31 733 679,688
2. Valeur des immobilisations acquises au cours de l'exercice	1 892 599,885
<u>Total A</u>	<u>33 626 279,573</u>
Valeur d'actif des immobilisations sorties de l'actif au cours de l'exercice à la suite de cessions, ou mises hors service.	-
<u>Total B</u>	<u>-</u>
Valeur d'actif des immobilisations à la clôture de l'exercice (A – B)	<u>33 626 279,573</u>
<u>Amortissements</u>	
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	1 602 611,672
Montant des amortissements au début de l'exercice	22 193 429,914
<u>Total C</u>	<u>23 796 041,586</u>
Amortissements afférents : Aux immobilisations sorties de l'actif à la suite de cession ou mises hors services	-
<u>Total D</u>	<u>-</u>
Montant des amortissements à la fin de l'exercice (C – D)	23 796 041,586
Valeurs nettes des immobilisations (A – B) - (C – D)	9 830 237,987

NOTES SUR LE BILAN

❖ ACTIFS NON COURANTS

1. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Désignations	Taux	Valeurs brutes	Amortissements	V.C.N
Logiciel	33.33 %	215 819,640	134 635,164	81 184,476
Total		215 819,640	134 635,164	81 184,476

Une augmentation des immobilisations incorporelles de 78 888,397 dinars a été enregistrée au Cours de l'exercice 2017.

2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles s'analysent ainsi :

- Terrains : les terrains s'analysent ainsi :

Désignations	Valeurs brutes	V.C.N
Terrains	54 180,000	54 180,000
Terrains nouvelle usine	21 262,071	21 262,071
Agencement, aménagements Terrains nouvelle usine	21 478,370	21 478,370
Total	96 920,441	96 920,441

- Constructions : les constructions s'analysent ainsi :

Désignations	Taux	Valeurs brutes	Amortissements	V.C.N
Constructions	5%	140 344,755	140 344,755	-
Constructions nouvelle usine	5%	3 298 762,212	2 175 958,700	1 122 803,512
Total		3 439 106,967	2 316 303,455	1 122 803,512

Les acquisitions enregistrées au cours de l'exercice 2017 s'analysent ainsi :

- Constructions nouvelle usine : 138 646,190 Dinars
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :

Les installations techniques, matériels et outillages industriels s'analysent ainsi :

Désignations	Taux	Valeurs brutes	Amortissements	V.C.N
Machines outils	10 %	20 212 686,940	14 213 616,242	5 999 070,698
Moule	10 %	3 152 363,516	3 022 466,713	129 896,803
Matériel de manutention	10 %	349 018,222	204 305,828	144 712,394
Matériel de laboratoires	10 %	415 898,621	276 048,841	139 849,780
Matériel d'emballage	10 %	15 206,423	14 696,577	509,846
Outillages	10 %	572 688,945	540 085,824	32 603,121
Total		24 717 862,667	18 271 220,025	6 446 642,642

Les acquisitions enregistrées au cours de l'exercice 2017 s'analysent ainsi :

- Machines outils :	1 435 409,652
- Matériel de manutention :	50 287,779
- Matériel de laboratoire :	13 638,493
- Matériel d'emballage :	532,013
- Outillages :	18 538,553

- Matériel de transport : le matériel de transport s'analyse ainsi :

Désignations	Taux	Valeurs Brutes	Amortissements	V.C.N
Matériel roulant	20 %	711 343,258	570 172,415	141 170,843
Total		711 343,258	570 172,415	141 170,843

- Autres immobilisations corporelles :

Les autres immobilisations corporelles s'analysent ainsi :

Désignations	Taux	Valeurs brutes	Amortissements	V.C.N
Installations diverses	10 %			
Agencements, aménagements	5 %	182 896,961	107 759,583	75 137,378
Installation d'eau	10 %	661 769,677	179 844,722	481 924,955
Installation d'électricité	5 %	977 398,324	640 980,590	336 417,734
Installation chauffage	10 %	1 417 290,239	696 802,690	720 487,549
Installation manutention	10 %	42 330,963	27 947,243	14 383,720
Installation incendie	10 %	134 719,481	129 061,137	5 658,344
Installation téléphonique	10 %	392 557,994	225 826,531	166 731,463
Matériel et mobilier	10 %	26 501,339	20 835,606	5 665,733
Matériel informatique	33.33%	171 080,474	130 044,287	41 036,187
		171 507,767	149 593,789	21 913,978
Total		4 178 053,219	2 308 696,178	1 869 357,041

Les acquisitions enregistrées au cours de l'exercice 2017 s'analysent ainsi :

- Installations diverses :	2 193,584
- Agencement, aménagement :	94 513,106
- Installation d'eau :	10 809,984
- Installation d'électricité :	11 778,977
- Installation chauffage :	2 964,648
- Installation incendie :	10 840,101
- Matériel et mobilier :	6 043,001
- Matériel informatique :	16 020,997

Désignations	Taux	Valeurs Brutes	Amortissements	V.C.N
Matériel de transport à statut juridique particulier	33.33 %	267 173,381	195 014,349	72 159,032
Total		267 173,381	195 014,349	72 159,032

3. Immobilisations financières :

Le solde de 16 259 604,604 Dinars se ventile ainsi :

- Titres de participation :

• Titres de participation :	5 511 326,257
• Titres de participation exonérés :	10 701 637,000
	<hr/>
	16 212 963,257

- Dépôts et cautionnements versés :

• Dépôts et cautionnements versés :	58 758,089
• Provisions pour dépréciation de dépôts et cautionnements	<u>- 12 116,742</u>
	46 641,347

4. Autres actifs non courants :

Il s'agit de la valeur comptable nette des frais préliminaires et des charges à répartir.

❖ ACTIFS COURANTS

5. Stocks :

Ce poste se détaille comme suit :

- Stock matières premières : Le stock de matières premières totalisant 8.972.601,034 dinars a été couvert par un inventaire physique en fin de l'exercice.
- Stock produits finis : Le stock produit fini totalisant 2.373.873,021 Dinars a été couvert par un inventaire physique en fin de l'exercice.

6. Clients et comptes rattachés :

Le solde des clients et comptes rattachés se ventile ainsi :

- Clients ordinaires :	9 696 513,502
- Clients douteux :	2 104 224,768
- Clients- effets à recevoir :	4 130 399,743
- Chèques impayés:	11 784,260
- Provisions :	<u>- 1 695 574,079</u>
	14 247 348,194

7. Autres actifs courants :

Le solde de 5 287 505,440 Dinars se détaille ainsi:

- Fournisseurs d'exploitation : Le solde de 2 766 281,105 Dinars représente des avances versées aux fournisseurs.

- Personnel- avances et acomptes : Le solde de 11 903,899 représente des avances versées au personnel.
- Etat, impôts sur les sociétés : Le solde de 859 222,257 Dinars représente le report de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017.
- Etat, T.V.A à régulariser : Le solde de 915 724,136 Dinars représente le report de la T.V.A déductible au 31/12/2017.
- Etat de T.V.A à récupérer : Le solde de 121 472,881 Dinars représente le montant du report de la T.V.A déductible gelé au 31/12/98.
- Autres comptes débiteur : Le solde de 20 120,497 Dinars représente des avances versées aux fournisseurs de services.
- Produits à recevoir : Le solde de 519 431,684 Dinars représente respectivement des intérêts créditeurs pour 346,684 Dinars et des subventions d'investissements pour 519 085,000 Dinars.
- Charges constatées d'avance : Le solde de 73 348,981 Dinars représente respectivement les charges relatives aux contrats d'assurance rattachés à l'exercice 2018 pour 2 514,369, aux intérêts sur billets de trésorerie pour 8 833,612 Dinars et aux intérêts sur emprunts courants bancaires pour 62 001,000 Dinars.

8. Placements et autres actifs financiers :

Le solde de 350 581,838 Dinars représente des placements en actions SICAV STB pour 50 581,838 Dinars et des placements en billets de trésorerie pour 300 000,000 Dinars.

9. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de 8 277 011,719 Dinars se détaille ainsi :

- Valeurs à l'encaissement: Le solde de ce compte se détaille comme suit
 - Chèques à l'encaissement : 7 250 211,522
 - Effets à l'encaissement B.I.A.T 470 379,041
- Banques : Le solde de ce compte se ventile comme suit
 - ♦ S.T.B 16 / 7 : 60 787,065
 - ♦ S.T.B H-SOUSSE 788/66 : 226 625,893
 - ♦ B.N.A : 134 650,434
 - ♦ ATTIJARI BANK : 67 444,645
 - ♦ UNION INTERNATIONAL DE BANQUE : 23 394,813
 - ♦ BIAT KHEZAMA 107/8 : 6,020
- C.C.P : Le solde de 42 628,855 Dinars représente le solde du compte courant postal au 31-12-2017.
- Caisse siège social : Le solde de 883,503 Dinars représente le solde de la caisse au 31-12-2017.

❖ **CAPITAUX PROPRES :**

10. Capitaux propres :

Les capitaux propres totalisant à 43 791 774,425 Dinars se détaillent ainsi :

- Capital social :	3 250 000,000
- Réserves légales :	325 000,000
- Réserves générales :	19 773 613,741
- Réserves réglementée et réserves soumises à un régime fiscal particulier :	8 361 895,322
- Compte spécial d'investissement :	895 475,000
- Réserves spéciales de réévaluation :	1 145 260,846
- Subventions d'investissement :	1 560 323,000
- Subvention d'investissement inscrites comptes résultat	- 888 001,607
- Résultats reportés :	8 074 490,220
- Résultat de l'exercice :	1 293 717,903

❖ **PASSIFS COURANTS :**

11. Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de 7 314 962,748 Dinars se détaille comme suit :

- Fournisseurs ordinaires :	3 257 491,961 Dinars
- Fournisseurs, effets à payer :	4 057 470,787 Dinars

12. Autres passifs courants :

Le solde de 1 196 421,913 Dinars se détaille ainsi :

- Clients : Le solde de 125 100,788 Dinars représente des avances versées par les clients.
- Personnel, rémunérations dues : Le solde de 96 053,173 Dinars représente des sommes dues au personnel
- Personnel, dépôts : 177,500 Dinars.
- Personnel- oppositions : Le solde de 1 917,689 Dinars représente des oppositions sur salaires.
- Personnel- charges à payer : Le solde de 77 042,587 Dinars représente des sommes dues au personnel.
- Etat- charges à payer : Le solde de 138 110,155 Dinars représente des sommes dues à l'Etat.
- Associés- dividendes à payer : Le solde de 167 314,834 Dinars représente les dividendes dus aux actionnaires.
- Autres comptes créditeurs : Le solde de 280 640,079Dinars représente des sommes dues aux divers prestataires de services.
- Divers charges à payer : Le solde de 290 926,328 Dinars représente des diverses charges restant à payer au 31/12/2017.
- Produits constatés d'avance : Le solde de 19 138,780 Dinars représente les intérêts des placements en billets de trésorerie rattachés à l'exercice 2018.

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

13. Revenus :

Les revenus totalisent à 45 389 124,860 Dinars et s'analysent comme suit :

- Ventes de produits finis soumis à la TVA :	30 173 592,811
- Ventes de produits finis exonérées :	8 638 179,368
- Ventes de produits finis en suspension de TVA :	4 632 742,789
- Ventes de produits finis exportation :	1 531 757,326
- Autres produits :	412 852,566

14. Autres produits d'exploitation :

La somme de 104 843,406 Dinars se détaille ainsi :

- Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles :	12 400,000
- Quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat de l'exercice :	45 125,100
- Subventions d'exploitation :	8 574,000
- Reprises sur provisions pour dépréciation des clients :	38 744,306

15. Achats de matières et fournitures consommées :

La somme de 36 384 927,672 Dinars se détaille ainsi :

- Achats stockés de matières premières et fournitures liées :	36 649 104,402
- Variation des stocks de matières premières et fournitures :	- 2 180 968,561
- Achats non stockés de matières et fournitures :	1 916 791,831

16. Charges de personnel :

La somme de 2 733 852,214 Dinars se détaille ainsi :

- Salaires et compléments de salaires :	2 290 109,098
- Charges connexes aux salaires et rémunérations :	6 368,375
- Charges sociales légales :	372 585,999
- Autres charges des personnels et autres charges sociales :	64 788,742

17. Dotations aux amortissements et aux provisions :

La somme de 1 602 611,672 Dinars est relative aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

18. Autres charges d'exploitation :

La somme de 1 762 439,280 Dinars se ventile comme suit :

- Entretiens et réparations :	331 869,423
- Primes d'assurance :	104 645,530
- Etudes, recherches et divers services extérieurs :	259 284,045
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires :	143 398,997
- Publicités, publications et relations publiques :	54 925,687
- Transports de biens et transports collectifs du personnel :	204 015,207
- Déplacements, missions et réceptions :	195 225,861
- Frais postaux et frais de télécommunications :	42 475,503
- Services bancaires et assimilés :	206 341,491
- Jetons de présence :	45 000,000
- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations :	45 460,394
- Autres impôts, taxes et versements assimilés :	129 797,142

19. Charges financières nettes :

La somme de 2 318 436,909 Dinars se ventile comme suit :

- Intérêts des emprunts et dettes :	35 006,180
- Intérêts des comptes courants :	123 055,816
- Intérêts bancaires sur opérations de financement:	441 492,079
- Intérêts des autres dettes :	9 380,224
- Pertes de change :	1 705 917,276
- Gains de change :	3 585,334

20. Produits des placements :

La somme de 658 822,715 Dinars se détaille ainsi :

- Produits de participations :	623 626,987
- Produits des autres immobilisations financières :	17 510,132
- Revenus des autres créances :	17 614,872
- Revenus des valeurs mobilières de placements :	70,724

21. Autres gains ordinaires :

La somme de 7 289,943 Dinars est afférente à des gains ordinaires.

22. Autres pertes ordinaires :

La somme de 642,685 Dinars est afférente à des pertes ordinaires.

Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers clos au 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires du Comptoir National du Plastique,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du Comptoir National du Plastique qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 65.598.764 dinars et des capitaux propres positifs de 43.791.774 dinars y compris le résultat de l'exercice 2017 s'élevant à 1.293.718 dinars.

A notre avis, les états financiers ci joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Comptoir National du Plastique au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre

responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons conclu à l'existence d'une anomalie liée à la régularité des comptes des valeurs mobilières décrite ci-après :

La société n'a pas encore déposé, à la date du présent rapport, le cahier des charges, prévu par l'article 6 de l'annexe de l'arrêté du Ministre des finances du 28 août 2006, auprès du Conseil du Marché Financier.

Tunis, le 22 mars 2018

Le commissaire aux comptes

ALI LAHMAR

Cabinet d'Audit & de Consultants, *membre de*
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues aux articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires du Comptoir National du Plastique,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration nous a informés de la convention suivante nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, il s'agit des travaux d'aménagements et d'installations exécutés par l'Immobilière du CNP pour 176.107 dinars HT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont voici les principaux volumes réalisés :

1. Un contrat de bail à usage de bureau conclu avec le Comptoir National du Plastique Distribution moyennant un loyer annuel de 200 dinars.
2. Un contrat de bail à usage de dépôt conclu avec le Comptoir National du Plastique Distribution moyennant un loyer annuel de 12.000 dinars.
3. Un contrat de bail à usage de bureau conclu avec l'Immobilière du Comptoir National du Plastique moyennant un loyer annuel de 200 dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales sont fixés par décision du

conseil d'administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont déterminées par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire et qui sont de 45.000 dinars en 2017.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 20/06/2013. Elle est composée :
 - D'un salaire annuel brut de 102.923 dinars payable sur 12 mois ; et
 - D'une prime sur le résultat net de 168.421 dinars (5% du résultat de 2016 majoré de l'impôt sur le revenu).
- La rémunération du Conseiller auprès de la Direction Générale a été fixée par décision du conseil d'administration du 30/03/2009. Elle est composée d'un salaire annuel brut de 70.588 dinars payable sur 12 mois.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22 mars 2018

Le commissaire aux comptes

ALI LAHMAR

Cabinet d'Audit & de Consultants, *membre de*
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie